ACh/LE

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 15 DECEMBRE 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi quinze décembre** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s :
Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ,** Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Alexandre **CHADILI**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Salim **KOÇ** *(procuration Tayeb BARAS)*,
Suna **ERDOGAN** *(procuration Yasmina BOULTAM)*,
Jean-Pierre **BACHÈRE** *(procuration Claude DAMBRINE)*.

Absent(e)s excusé(e)s :
Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**,
Grégoric **FAUCON**,
Myriam **LECHARLIER**.

Absents :
Jean-Baptiste **DEFRANCE**,
Marc **SALLOT**,
Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

N° 2017/15.12/04

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2015-2016-2017
AVENANT 2017 – AUTORISATION SIGNATURE

Monsieur Marc GALET est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Josette BELLOQ, Ajointe déléguée à l'éducation, à l'enfance et à la petite enfance, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La Collectivité s'est engagée dans une démarche de contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir un co-financement relatif au fonctionnement d'actions de loisirs, en direction des enfants et des jeunes de moins de 18 ans.

Un nouveau lieu à Saint Hilaire en direction des familles a été créé.

Étant entendu :

* qu'un local était disponible au cœur du quartier prioritaire de Génicart EST, quartier le plus dense de la Ville et peuplé d'une population jeune dont un taux élevé de parents d'enfants de 0 à 2 ans,

* que le Lieu d'Accueil Parents Enfants hébergé à la halte garderie Génicaramels depuis 2006, n'a pu continuer à fonctionner dans les anciens locaux suite à l'ouverture de la crèche de la Ramade et à la fermeture de « Génicaramels »,

la Ville a souhaité proposer un lieu identifié par des familles ayant un enfant de 0 à 6 ans : Arc En Ciel maison parents/Enfants, elle en a confié sa gestion au SIVU Cenon Lormont Petite Enfance .

Ce lieu, dont le projet s'inscrit dans les orientations du projet parentalité de la Ville, accueillera :

- des temps de regroupement à l'initiative du Relais d'Assistantes Maternelles,

- des temps de rencontre parents/professionnels,

- des temps de rencontre parents/enfants : professionnels (Lieux d'Accueil Enfants/Parents),

- des temps d'animation « jeux » en famille avec le soutien de la ludothèque « O fil du jeu ».

et cela dans une dynamique maintenue par une professionnelle qui, au-delà de la coordination de ces actions, pourra construire des projets avec les familles.

La Caisse d'Allocations Familiales apporte un financement pour les services cités ci-dessus sous forme d'aide au fonctionnement versé directement au SIVU Petite Enfance Cenon-Lormont en tant que gestionnaire de l'action.

De plus, deux activités accueillies au sein de ce projet peuvent bénéficier d'un financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse :

* Les **L**ieux d'**A**ccueil **E**nfants/**P**arents (LAEP) ;
* L'intervention de la ludothèque « O Fil Du jeu ».

Les Lieux d'Accueil Enfants/Parents

Il s'agit de prendre en considération l'extension du temps proposé aux familles pour les LAEP avec l'ouverture d'un créneau supplémentaire le vendredi matin.

Dorénavant la Ville proposera deux temps d'accueil à Saint Hilaire, le lundi après-midi et le vendredi matin et un temps à Carriet le jeudi après-midi.

Cette action a pour objectifs principaux :

- de permettre aux parents de trouver des points d'appui pour assurer leur rôle de parent notamment dans le contexte particulier de l'interculturalité et de la migration,

- de rompre l'isolement social, favoriser l'échange entre les familles. De plus, les accueillants permettent d'organiser les échanges entre les adultes présents, notamment autour de leur fonction parentale,

- d'offrir à l'enfant un espace sécurisant lui permettant d'expérimenter des situations nouvelles et permettre aux parents d'explorer de nouveaux modes de relation avec leur enfant.

La Ville a perçu en 2016 la somme de 4.817 € au titre du Contrat Enfance Jeunesse pour le fonctionnement des LAEP, pour 2017 le montant prévisionnel uniquement pour l'ouverture supplémentaire inscrite dans cet avenant est de 1.607,48 €.

Il convient donc de modifier le montant de la subvention de référence indiqué dans le contrat et de prendre en considération la projection financière suivante :

Budget de l'activité des LAEP de LORMONT	**2017** *(pour une année pleine)*
Dépenses de fonctionnement	45.500,00 €
Subvention C.A.F. (hors CEJ)	8.848,98 €
Subvention Municipale (hors subvention CEJ)	36.651,02 €

Les animations jeux

La Ville souhaite développer les initiatives autour du jeu comme médiateur dans la relation parents/enfants et aussi comme un support de développement de l'enfant .

Pour le jeune enfant le jeu est fondamental pour son bien-être et son développement, quand les enfants jouent ils développent leurs habilités sur plusieurs plans. Ils réfléchissent, résolvent des problèmes, s'expriment, bougent, coopèrent, ...

Le SIVU Petite-Enfance Cenon Lormont a signé une convention avec la ludothèque « O Fil du Jeu » le 3 avril 2017 dont l'objet est d'assurer l'animation d'un espace ludique au sein « d'Arc En Ciel » Maison Parents/Enfants 0/6 ans en inscrivant son action dans le projet global du lieu : le soutien et l'accompagnement à la parentalité.

Le contenu de la convention stipule les modalités d'interventions hebdomadaires avec 4 animations « halte jeux » :

- mercredi de 15h à 18h
- jeudi de 9h30 à 12h30
- vendredi de 16h à 19h
- samedi de 10h à 13h.

A cela s'ajoutent 4 temps forts par an qui seront organisés en concertation avec l'ensemble des partenaires du lieu.

Le montant de la prestation pour une année pleine s'élève à 25.000 €. Le montant prévisionnel de participation de la CAF dans le cadre du CEJ pour l'année 2017 est de 4.341,37 €.

Afin d'inscrire ce projet dans le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse (2014-2017), il convient de prendre en considération la projection financière suivante :

	2017 (pour une année pleine)
Nombre d'heures d'ouverture annuelle	541
Total dépense	25.000,00 €
Subvention municipale (hors subvention CEJ)	25.000,00 €

Au regard de la modification du montant de la subvention de référence indiqué dans le contrat, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant du Contrat Enfance Jeunesse (2014-2015-2016-2017) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Avis favorable de la Commission Ville Éducatrice du 8 Novembre 2017.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2014 - N°2014/12.12/04 autorisant la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 – N° 2015/15.12/18 autorisant la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que les éléments indiqués ci-dessus doivent, de nouveau, faire l'objet d'un avenant au C.E.J. (2014-2015-2016-2017),

DECIDE

Article unique :
d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant du Contrat Enfance Jeunesse (2014-2015-2016-2017) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

VOTE :

POUR :
24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
1 – Groupe Lormont Avenir,
1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :
* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 18 décembre 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,